

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Championnat SCOLAIRE 2025- Ecoles

Article 1 – Organisation

La Ligue d'Échecs de la Martinique (LEM) organise le Championnat SCOLAIRES 2025- Ecoles (homologation n° 67069) le dimanche 16 mars 2025 à l'Institut Martiniquais du Sport (IMS) au Lamentin.

Article 2 – Participants

Ce tournoi est ouvert à tout joueur licencié A ou B pour la saison et scolarisé en France de la Maternelle au CM2 et ULIS.

Article 3 – Droits d'inscription

5€ pour les joueurs déjà licenciés ou 8€ pour les joueurs non licenciés (dont 3€ pour la licence).

Tous les participants doivent être licenciés.

Article 4 – Préinscriptions - Inscriptions et Participation

La date limite de préinscription ou d'inscription **obligatoire** est fixée au vendredi 14 mars 2025.

Les inscriptions se font par mail à l'adresse : martiniqueechecs@gmail.com, ou en remplissant le formulaire d'inscription en ligne, ou par SMS au 0696 22 20 18.

Vérification sur le site : www.martinique-echecs.com.

Les inscrits après cette date seront ÉVENTUELLEMENT appariés, en fonction du nombre de places disponibles.

Restauration possible (repas tiré du sac ou buvette légère payante)

Article 5 – Cadence – Nombre de rondes

La cadence est de 2x15mn KO – 7 rondes

Article 6 – Horaires de jeu

POINTAGE ET VERIFICATION DES LICENCES de 8 h15 à 8h45

Ronde 1 à Ronde 4 : de 9h00 à 12h10

PAUSE DEJEUNER de 12 h10 à 13 h30

Ronde 5 à Ronde 7 : de 13h30 à 15h50

REMISE DES PRIX À 16h00

Article 7 – Règles de jeu

Les règles de jeu applicables sont celles de la FIDE (Fédération Internationale Des Échecs) et reprises dans la dernière version du Livre de l'Arbitre – Janvier 2025. L'article A5 concernant le jeu Rapide s'applique pour l'ensemble du Championnat.

Les appariements se font au Système Suisse Intégral assistés par le logiciel PAPI - version 3.3.8 (sans protection de club, de famille).

Délai forfait

Il est de 10 min à partir de l'annonce faite par l'arbitre au début de la ronde en cours. Tout joueur qui se présente passé ce délai est considéré comme forfait pour la ronde en cours ; il perd donc sa partie ; sauf si l'arbitre en décide autrement.

Il est considéré qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Coup illégal

L'adaptation sur les coups illégaux achevés en cadence Rapide est appliquée comme suit : la partie sera perdue **après le 2^e coup illégal**.

Le coup illégal achevé et constaté par l'arbitre donne une (1) minute supplémentaire à l'adversaire ; sauf cas particuliers indiqués dans les règles du jeu.

Article 8 – Classement et départage

Le classement est individuel. Les joueurs sont classés selon le nombre de points de parties obtenu :

1 point (un gain) – 0,5 point (une nulle) – 0 point (une perte)

Les systèmes de départage des ex-aequo sont dans l'ordre suivant : 1) le Buchholz tronqué - 2) le Buchholz - 3) le Cumulatif. Est également établi, un classement par équipe des 8 meilleurs joueurs issus de la même école d'après le total de leurs points. Cette équipe est obligatoire composée au minimum de 2 filles et de 2 garçons.

Article 9 – Fin de parties

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nullité) indique le résultat de la partie à l'arbitre.

Chaque joueur doit ranger ses pièces sur l'échiquier.

L'absence de résultat à l'arbitre peut être sanctionnée d'un double forfait.

Article 10 – Prix

Des coupes, des médailles et des diplômes sont attribués à la place.

Article 11 – Encadrement

Un responsable adulte devra encadrer et veiller à la sécurité du jeune. L'organisateur ou les arbitres pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable de tout incident survenu en dehors de l'aire de jeu délimitée (l'espace attribué au tournoi : entre les salles n°40 et n°60 ; et la restauration).

Article 12 – Appareils connectés

Les téléphones mobiles et/ou tout autre moyen électronique de communication (montres connectées...) ou d'analyse sont interdits dans la zone de jeu, mais sont tolérés complètement éteints et non visibles sur la table de jeu.

De la même manière, toute sonnerie ou vibreur d'un de ces appareils provoque immédiatement la perte de la partie pour le fautif.

Article 13 – Conduite des joueurs et des spectateurs

- Les pendules doivent être manipulées calmement. Toute dégradation entraînera une sanction.
- Pendant leur partie, il est interdit aux joueurs de quitter la zone de jeu (salle où se déroulent les parties) sans en informer l'arbitre.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Il est interdit de commenter des parties en cours ou de les analyser dans la zone de jeu. Il est demandé de faire le moins de bruit possible pour ne pas déranger les autres parties en cours.
- Les spectateurs ne sont pas admis dans la zone de jeu ; un joueur ayant fini sa partie est considéré comme spectateur.
- Interdiction de manger et de fumer dans la zone de jeu.

Plus généralement, les joueurs sont tenus de respecter la Charte des Joueurs de la FFE et le code de l'Éthique de la FIDE.

Article 14 – Arbitrage

Arbitre Principale : Jacqueline DANGLADES (AFO2).

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre Principale
DANGLADES Jacqueline, AFO2

L'organisateur
Ligue d'Échecs de Martinique